



Compte Rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 25 Novembre 2019

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, assistante RH	
Représentants du Personnel	
Titulaires	
Julie Athanassiadis	
Philippe Ducher	
Olivier Martinez	
Damien Bruvier	
Justin Tessier	
Délégué Syndical	
Olivier Martinez, CFE-CGC	



Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du PV de la réunion DUP du 23 septembre 2019
2. Approbation du PV de la réunion exceptionnelle CSE du 12 novembre 2019

SSCT :

1. Point sur les accidents du travail et trajets
2. Revue des Indicateurs RPS
3. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS
4. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT
5. Présentation des résultats 2019 sur les forfaits jours

Attributions Economiques :

1. Communication de la documentation économique et financière
2. Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 1ère partie (l'évolution de l'emploi, les conditions de travail, les congés, l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) – documents ci-joints
3. Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 2ème partie (le programme pluriannuel de formation, les actions de prévention et de la formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les qualifications) – documents ci-joint sur les conditions d'accueil en stage et l'apprentissage
4. Information sur l'obligation relative aux travailleurs handicapés – document ci-joint
5. Frais de santé et Prévoyance : Présentation des résultats techniques 2018 par Christine Regnaud notre responsable de compte AON.
6. Information et consultation sur la réforme du 100% Santé

Fonctionnement du CSE :

1. Adoption du projet de Règlement Intérieur du CSE



Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du PV de la réunion DUP du 23 septembre 2019
Le PV est approuvé à l'unanimité.
2. Approbation du PV de la réunion exceptionnelle CSE du 12 novembre 2019
Le PV est approuvé à l'unanimité.



SSCT :

1. Point sur les accidents du travail et trajets

Sophie Baquié a présenté le rapport sur les accidents et incidents de travail survenus pendant le 3^{ème} trimestre 2019 :

- Accident de travail : 4
- Accident de trajet : 1 (4 jours d'incapacité)

2. Revue des indicateurs RPS

Sophie Baquié a présenté à l'assemblée les indicateurs RPS pour le 3^{ème} trimestre 2019 :

- 7 arrêts de travail.
- 21 jours d'incapacité temporaire de travail.
- 0 personnes avec 2 arrêts de travail ou plus.
- 2 Arrêts dans le département 7218 (dont un accident de trajet)
- 1 arrêt de 12 jours suite à un accident non professionnel.

Embauches et départs pour le 3^{ème} trimestre 2019 :

- Embauches : 1 personne.
- Départs : 2 personnes.
- Olivier Martinez a fait remarquer le fait qu'il y a plus de départ que d'arrivées alors que des personnes n'ont déjà pas été remplacées précédemment, en particulier dans l'équipe design.

3. Suivi et Revue du Plan d'actions et de prévention RPS

Damien Bruvier a informé l'assemblée des points traités lors de la réunion du 10 octobre 2019.

Un sondage Karasec doit être relancé en début d'année 2020 avec une question supplémentaire qui doit être revue avec le psychologue.

Un malaise par rapport au licenciement liés aux notes de la 9 box

Le représentant du test doit être changé

Charge de travail trop élevée en test avec les départs et les nouveaux arrivés. Formation et mentoring retardent les projets.

Certains services (Finance et Vélizy) avec des managers hors site manquent de cohésion d'équipe et cela affecte les conditions de travail des salariés.

Charge de travail et pression importante à Vélizy, 6 personnes en situation de stress dont une en alerte RPS formellement identifiée.

Dans la réunion RPS Bertrand a annoncé que la calibration des notes serait faite avec l'ensemble des managers du site pour échanger les informations

Les ressources humaines ont précisé qu'ils ne demandent pas d'avoir une distribution au niveau local.



Olivier Martinez a dit que lorsque les manager mettent des bonnes notes ils leur demandent de vérifier si ils sont sur, alors que la même attention n'est pas donnée pour les mauvaises notes. Les ressources humaines espèrent que la calibration permettra d'améliorer cela.

4. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT

Damien Bruvier rappelle à l'assemblée qu'après chaque visite trimestrielle du SSCT, une réunion a lieu avec Cor Voorwinden, directeur du site de Toulouse, afin de faire un point sur les observations faites par le SSCT et sur le traitement de ces observations.

Concernant les nouvelles observations sur le site de Toulouse, elles sont en cours de résolution ou résolues.

Pas d'observation remontées lors cette réunion.

Concernant le site de Vélizy, Philippe Ducher signale qu'il y a de nouveau un problème de température faible et que certains employés sont amenés à utiliser des radiateurs dans leur lieu de travail. Philippe Lehouchu a répondu que les sondes de température doivent être revérifiées.

Une demande de bureaux pour certaines personnes pour travailler en position debout a été faite. Le salarié avec une lettre du médecin aura un bureau relevable, à confirmer le besoin pour un autre bureau commun.

5. Présentation des résultats 2019 sur les forfaits jours

Kris a présenté les résultats :

- 83 réponses des employés.
- 1 réponse est manquante d'un manager à l'étranger, un suivi est en cours.
- Kris conclut que les résultats sont positifs, les notes 1 et 2 représentent 74% des résultats (77% en 2018).
- 2% de note 4 (7% en 2018).
- Les notes 3 et 4 sont principalement dans la case rémunération.
- 1 employé n'a donné que des 4 et une alerte a été lancée à ce sujet. C'est le même employé que celui identifié dans les alertes RPS.
- Plus d'employés qu'en 2018 n'ont pas donné de notes dans des sections. Kris pense que c'est car ces gens ne se sentent pas concernés.
- Une note de 2.5 a été ajoutée car des employés ont mis entre 2 et 3.
- Des entretiens auront lieu entre Kris et les employés ayant mis des notes 3 ou 4 à Vélizy, en particulier pour ceux avec un management à l'étranger.
- Les résultats seront comparés avec le futur Karasec de 2020.



Attributions Economiques :

1. Communication de la documentation économique et financière

La direction présente un document confidentiel représentant l'arborescence complexe des sociétés ON Semiconductor. L'actionnaire des deux sociétés françaises est ON Semiconductor Limited qui remonte jusqu'à ON Semiconductor Corporation aux USA, en passant par divers pays.

2. Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 1ère partie (l'évolution de l'emploi, les conditions de travail, les congés, l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) – documents ci-joints

3. Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 2ème partie (le programme pluriannuel de formation, les actions de prévention et de la formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les qualifications) – documents ci-joint sur les conditions d'accueil en stage et l'apprentissage

Les documents des points 2 et 3 ont été fournis avant la réunion.

Les élus souhaitent revoir le document sur l'égalité homme/femme notamment le tableau des salaires. Les élus notent une différence quasi systématique pour les différents grades de la métallurgie. Les élus rappellent qu'à partir de mars 2020 l'entreprise devra mettre en place des indicateurs et prendre les actions correctives si besoin.

Carolina de Landsheer mentionne que ON SEMICONDUCTOR au niveau mondial a mandaté un prestataire pour analyser dans chaque fonction l'égalité homme/femme. Cette analyse en Europe est en cours. Aux Etats-Unis il y a eu des augmentations de salaire qui ont suivi la conclusion de cette étude.

Les élus rappellent que concernant cette analyse, il est plus intéressant de l'avoir en fonction des grades ONSEMI et pas uniquement des grades de la métallurgie.

4. Information sur l'obligation relative aux travailleurs handicapés – document ci-joint

Le document a été fourni avant la réunion.

ON SEMICONDUCTOR France SAS, à travers des contrats de sous-traitance, emploie l'équivalent de 0.25 poste. Il manque légalement 3.75 postes ce qui représente une taxe de 14820€.



ON SEMICONDUCTOR SAS, à travers des contrats de sous-traitance, emploie l'équivalent de 0.01 poste. Il manque légalement 0.99 poste ce qui représente une taxe de 3912.48€.

5. Frais de santé et Prévoyance : Présentation des résultats techniques 2018 par Christine Regnaud notre responsable de compte AON.

Les résultats frais de santé 2018 sont bons.

Le ratio de sinistralité en 2018 est de 94% (100% en 2017, 94% en 2016).

L'impact du 100% santé peut être absorbé sans hausse de cotisation.

Le taux de couverture moyen est de 94%, l'optique étant le poste avec le reste à charge le plus important avec un taux de couverture de 73% (monture : 86%, verres : 60%, lentilles : 95%).

Les élus demandent à Aon l'impact d'une amélioration des garanties optiques sur les tarifs ainsi que l'impact de la mise en place d'un réseau optique.

6. Information et consultation sur la réforme du 100% Santé

Mme Regnaud, responsable de notre compte chez AON, nous présente la réforme du 100% santé.

Le 100% santé vient d'une volonté politique de ne plus avoir de personne qui renonce sur l'optique, le dentaire et l'audioprothèse.

Le 100% santé a certaines limitations :

Dentaire : prothèse dentaire uniquement.

Optique : verre et monture uniquement.

2 paniers de remboursement seront disponibles, panier 100% santé et panier libre.

On peut mixer Panier 100% santé (ex : verres) et Panier libre (ex : monture).

Les opticiens ont l'obligation de fournir un devis 100% santé, il faut le demander s'ils ne le font pas. C'est pareil pour l'audiologie.

Si on choisit le panier libre, le reste à charge sera remboursé par la sur complémentaire.

Pour le dentaire, c'est un peu plus compliqué avec 3 paniers :

Panier 100% santé.

Panier reste à charge maîtrisé.

Panier libre.

La position de la dent et le matériau utilisé décident du panier de soins.

L'impact estimatif est une augmentation de 2 à 3% à l'horizon 2021.

Pour le dentaire il faut aussi demander un devis 100% santé en plus du devis standard.



Les élus donnent un avis favorable.

◆ LA NOUVELLE NOMENCLATURE EN OPTIQUE

CRÉATION DE 2 PANIERS LE 1^{er} JANVIER 2020

- Plus de distinction adulte/enfant sur les bases de remboursement
- Cette nouvelle nomenclature n'est pas compatible avec toutes les expressions de garanties actuelles.



PANIER 100% SANTÉ - Classe A

- ✓ 65 types de verres pour tout type de défauts visuels
- ✓ Monture aux normes européennes dont le prix est inférieur ou égal à 30€
- ✓ Anti-reflet, anti-rayure et aminci obligatoire

Aucun reste à charge en 2020

Tarifs plafonnés (PLV) en 2020

Augmentation des BR

PANIER LIBRE - Classe B

- ✓ 65 types de verres pour tout type de défauts visuels
- ✓ Monture aux normes européennes
- ✓ maximum 100€ sur le régime de Base responsable
- ✓ Anti-reflet, anti-rayure et aminci optionnel

Reste à charge variable selon le niveau de garantie

Tarifs Libres

BR à 5 centimes d'euro (au lieu de 2 € à 6€)

➤ Modification de garantie obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- **Garantie actuelle :** Modification de la limitation d'un équipement tous les 2 ans pour les personnes de plus de 16 ans (vs 18 ans)
 - Baisse de la garantie monture à 100 € (vs 150 €) sur le régime de base responsable.
- **Panier 100% Santé :** ajout d'une ligne de garantie « prise en charge du Panier 100% Santé dans la limite des Prix Limite de Vente (PLV) »



LA NOUVELLE NOMENCLATURE EN AUDIO

CRÉATION DE 2 PANIERS LE 1^{er} JANVIER 2020



PANIER 100% SANTÉ - Classe 1

- ✓ Appareils pour tout type de défauts auditifs
- ✓ Services et entretien inclus
- ✓ Devrait représenter 65% des appareils selon la SS

Aucun reste à charge en 2021

Tarifs plafonnés (PLV) en 2019

Augmentation des BR de 199,71 en 2018 à 400€ en 2021.

Appareil « 100% santé »
12 canaux de réglage, amplification minimale 30 db,
30 jours d'essai, 4 ans de garanties, 3 options
(parmi anti acouphène, réducteur bruit du vent,...)

PANIER LIBRE - Classe 2

- ✓ Appareils pour tout type de défauts auditifs mais de gamme supérieur
- ✓ Services et entretien inclus
- ✓ Devrait représenter 35% des appareils selon la SS

Reste à charge variable selon le niveau de garantie

Tarifs Libres

Augmentation des BR

- **Modification de garantie obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 :**
- Garantie actuelle : maintien de la garantie actuelle
 - Panier 100% Santé : ajout d'une ligne de garantie « prise en charge du Panier 100% Santé dans la limite des Prix Limite de Vente (PLV) »

LA NOUVELLE NOMENCLATURE EN DENTAIRE

EN PROTHÈSES, CRÉATION DE 3 TYPES DE PANIERS LE 1^{er} AVRIL 2019 :

En soins conservateurs, les bases de remboursement de la Sécurité sociale sont également revues à la hausse.



PANIER "100% SANTÉ"

Prothèses céramiques monolithiques et céramo-métalliques sur les dents visibles et métalliques sur les dents non visibles.

Aucun reste à charge en 2020 ou 2021 selon les actes

Tarifs plafonnés (PLV) et dégressifs de 2019 à 2023

Augmentation des Bases de Remboursement (BR)

PANIER "RAC MAITRISE"

Certaines prothèses céramiques monolithiques et céramo-métalliques principalement sur les dents non visibles.

Reste à charge variable selon le niveau de garantie

Tarifs plafonnés (PLV) et dégressifs de 2019 à 2023

Augmentation des BR

PANIER "LIBRE"

Autres prothèses

Reste à charge variable selon le niveau de garantie

Tarifs Libres

Augmentation des BR

- **Modification de garantie obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 :**
- Garantie actuelle : maintien de la garantie actuelle
 - Panier 100% Santé : ajout d'une ligne de garantie « prise en charge du Panier 100% Santé dans la limite des Prix Limite de Vente (PLV) »



Focus sur le dentaire



- Panier "100% Santé"
46% des actes
- Panier "RAC maîtrisé"
25% des actes
- Panier "Libre"
29% des actes



Prix Limites de Vente (PLV)	Incisive à 1 ^{er} prémolaire	2 ^{ème} prémolaire	Molaire
Couronne Métallique	290 €		
CC Z : Couronne céramique en zircon	440 €		440 €
CC non Z : Couronne céramique hors zircon	500 €	550 €	
CCM : Couronne céramo-métallique	500 €	550 €	
CCC : Couronne céramo-céramique			
C/i : Couronne sur implant			



Fonctionnement du CSE :

1. Adoption du projet de Règlement Intérieur du CSE

L'adoption du règlement intérieur est repoussé à la réunion du 27 janvier 2020, les élus sont en train d'analyser le retour du conseil juridique.

Toulouse, le 25 novembre 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yolande De Busschop', written in a cursive style.

Yolande De Busschop
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Martinez', written in a cursive style.

Olivier Martinez
Secrétaire du CSE